

Arrêté n° 2023-027

Portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène »

Session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

.../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition des commissions d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n°2022-419 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 22 juillet 2022 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent de maîtrise territorial, Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène » - session 2023,

Vu l'arrêté n° 2022-610 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 7 décembre 2022 désignant les membres du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial, Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène » - session 2023,

Vu l'arrêté n° 2022-671 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté n°2022-610 désignant les membres du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial, Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène » - session 2023,

Vu l'arrêté n° 2023-003 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 11 janvier 2023 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'agent de maîtrise territorial, Spécialités « BTP/VRD » et « Environnement-Hygiène » - session 2023,

Arrête :

Article 1 :

La liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, interne et du troisième concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2023, est composée comme suit :

Épreuve écrite de résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (concours externe, interne et troisième concours) :

***Spécialité Environnement/Hygiène :**

- Guillaume DAUPHANT, Agent de Maîtrise, SIEA rive droite de la Dore,
- Hélène JEGO Ingénieure Territoriale, Syndicat du Bois de l'Aumône,
- Antoine CHARDON, Agent de Maîtrise, Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Sylviane GERVAIS, Agent de Maîtrise, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

***Spécialité BTP/VRD,**

- Sébastien TRAVADE, Ingénieur Territorial, Clermont Auvergne Métropole,
- Clément GAULME, Technicien Principal de 2^{ème} Classe, Clermont Auvergne Métropole.

Épreuve écrite de problèmes d'application sur le programme de mathématiques (concours externe) :

- Sylvie ABEIL, Professeur de Mathématiques,
- Bouhabdeli MESSOUSSA, Inspecteur des Impôts.

Épreuve écrite de vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (concours interne et troisième concours) :

***Spécialité Environnement/Hygiène :**

- Julie MAGET, Technicien Principale de 2^{ème} Classe, SIAEP Rive Gauche de la Dore,
- Hélène JEGO, Ingénieure Territoriale, Syndicat du Bois de l'Aumône.

***Spécialité BTP/VRD :**

- Bertrand CORMERAIS, Ingénieur Territorial, commune de Cournon d'Auvergne,
- Grégory VOISSIER, Technicien Principal de 2^{ème} Classe, Département du Puy de Dôme.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **24 JAN. 2023**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **25 JAN. 2023**

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 063-286300140-20230123-AR_2023_027-AR